

Les écoles forestières d'Afrique centrale

Atelier sur la formation d'instructeurs en matière de gestion des concessions forestières

17-21 février 2003

Kribi, Cameroun

Les pays du bassin du Congo se sont investis, depuis plus d'une décennie, dans la gestion durable des concessions forestières. Une série de réformes a été entreprise sur le plan institutionnel et légal. Les premiers plans d'aménagement des concessions forestières ont été rédigés conformément aux normes techniques de gestion. A cela s'ajoutent les initiatives de certains gestionnaires de concessions forestières en vue de la certification de leurs forêts.

Mais la pleine réalisation d'objectifs aussi ambitieux dépend en grande partie de l'existence de forestiers capables d'entreprendre les tâches inhérentes à la gestion durable des forêts. Il faut donc tout d'abord prévoir en amont une adaptation de la formation initiale des futurs gestionnaires des concessions forestières. C'est dans cette perspective que le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) et l'OIBT ont mis en train un processus de mise à jour de la formation en aménagement forestier dans les écoles forestières d'Afrique centrale.

Le point de départ du processus correspond à l'atelier de formation des formateurs en gestion des concessions forestières, organisé du 17 au 21 février 2003 à Kribi. C'est à cette occasion que les enseignants chargés de la formation en aménagement forestier ont analysé l'état actuel des enseignements dispensés, identifié les faiblesses, exploré les options d'amélioration de la formation et qu'ils se sont engagés à mettre à jour les cours. Ont participé à cet atelier environ 20 instructeurs forestiers venus de six pays de la région.

Rapport d'avancement

Pendant l'atelier de Kribi, quelques étapes ont été franchies. Elle concernaient en l'occurrence:

Le besoin d'améliorer la formation en aménagement forestier: les participants ont débattu des idées et des pratiques en aménagement forestier, y compris les enjeux

autour de l'intégration des composantes sociales et environnementales de la gestion des concessions forestières. Les discussions ont porté sur les thèmes suivants: la situation de l'aménagement des forêts dans les pays d'Afrique centrale, l'impact de l'exploitation forestière, les outils de gestion durable des concessions forestières, le suivi et l'évaluation de la durabilité environnementale et sociale de la gestion des concessions forestières. Cet exercice a permis aux participants de constater l'évolution des connaissances et des pratiques en aménagement forestier au cours de ces dix dernières années.

L'analyse de la situation actuelle: dans un deuxième temps, les participants ont évalué le niveau d'intégration des connaissances et pratiques nouvelles en aménagement forestier dans les programmes de formation. Cet exercice a permis de constater l'écart existant entre le contenu actuel des programmes de formation et l'évolution des connaissances et pratiques en aménagement forestier. Il a été relevé, par exemple, que la formation actuelle ne prenait pas suffisamment en compte les composantes environnementales et sociales de la gestion des concessions forestières. En effet, les aspects relatifs aux méthodes d'évaluation des impacts sur l'environnement, les systèmes d'information géographique, les audits forestiers et environnementaux, les normes d'aménagement, la communication, la gestion participative, l'informatique, etc. sont absents des programmes de formation de la majorité des écoles forestières. En plus, le personnel enseignant ne bénéficie que rarement de possibilités de formation continue pour se perfectionner tant sur le plan des connaissances et des pratiques d'aménagement forestier que du point de vue pédagogique.

La recherche des solutions: l'analyse de la situation actuelle n'a pas laissé indifférents les participants. Elle a suscité une réelle volonté d'agir en vue d'améliorer la formation en aménagement forestier. Différentes options ont été explorées, soit au niveau de chaque école, soit au niveau du RIFFEAC. En outre, il a été évoqué la possibilité d'établir une plate-forme de collaboration à la mise à jour de la formation en gestion des concessions forestières, entre le secteur privé, le secteur public et les institutions de formation forestière. Les participants se sont accordés sur les axes stratégiques suivants: élaboration d'un programme type de formation en aménagement forestier et en gestion des concessions forestières, mise à jour des cours concernant l'aménagement forestier et

renforcement des capacités des enseignants dans l'animation de la formation.

Ce processus va se poursuivre. Les trois axes stratégiques qui ont été identifiés ont servi à l'élaboration d'une proposition de projet d'appui au processus mis en train par l'atelier. Cette proposition de projet a été soumise à l'OIBT par le Gouvernement gabonais et a bénéficié d'un financement de la part du Conseil international des bois tropicaux en mai dernier (PROJET OIBT PD 189/03 REV.1 (1), voir AFT 11/3, page 19).

Premières leçons apprises

L'atelier de Kribi n'est pas resté une finalité en soi, mais représente une étape d'initialisation d'un processus. Il était emprunt d'une excellente dynamique entre les participants, que l'on ne retrouve pas souvent dans une atmosphère d'atelier. Le succès de l'atelier de Kribi est lié au fait que l'offre de l'OIBT d'octroyer un financement et d'autres moyens d'appui est venue se greffer à un processus déjà planifié dans le cadre du RIFFEAC. En effet, le RIFFEAC s'est engagé, depuis bientôt deux ans, dans la mise à jour des cours et le renforcement des capacités des formateurs. Par conséquent, l'offre de l'OIBT a été perçue comme une occasion à saisir pour mettre en œuvre le plan d'opérations du Réseau, en général, et pour s'attaquer, en particulier, à un besoin en formation prioritaire identifié pendant les évaluations réalisées en 2002.

Ce succès dépend aussi de l'approche privilégiée pour animer l'atelier. Suite à la méthodologie "active" qui avait été retenue, les animateurs de l'atelier ont été invités à créer les conditions favorables pour inciter les enseignants à prendre conscience de leurs forces et de leurs faiblesses sur le thème de l'atelier, à les aider à construire sur leurs forces et à acquérir de nouvelles compétences en vue d'améliorer la qualité des enseignements sur l'aménagement forestier dispensés dans leurs institutions respectives. L'élaboration du programme de l'atelier avait été orientée par ces préoccupations.

Un autre élément d'explication se rapporte à l'esprit de groupe qui a été développé pendant l'atelier. Les clivages disciplinaires repris dans le montage des Groupes de travail thématiques (GTT) du RIFFEAC ont été oubliés au profit d'un chantier commun tant aux spécialistes des sciences et techniques forestières qu'aux enseignants des sciences sociales (économie, sociologie, anthropologie, archéologie, etc.). La gestion des concessions forestières est devenue un domaine non réservé aux "forestiers", mais ouvert aux autres disciplines.

Ce projet OIBT ayant démarré, la formation en gestion forestière en Afrique centrale devrait s'acheminer désormais plus rapidement vers la durabilité.

Rapport de Jean-Claude Nguingiri (Représentant régional de l'OIBT) et Richard Ebaà Atyi (GRESA).

Le mégacongrès forestier met en exergue la gestion forestière durable

XI^e Congrès forestier mondial

21–28 septembre 2003

Québec, Canada

Le Congrès forestier mondial, qui se tient tous les six ans, est une excellente occasion pour les forestiers de se renseigner sur les questions forestières qui se posent dans d'autres pays et d'établir des contacts avec des collègues du monde entier. Plus de 4000 personnes venues de plus de 140 pays ont participé à ce congrès, dont le thème général portait sur "la forêt, source de vie". L'événement s'articulait en sessions plénières, thématiques, écorégionales, spéciales et générales, et comportait également des forums ouverts, des manifestations hors congrès et une très imposante exposition. L'OIBT avait organisé une séance hors congrès à laquelle ont pris part environ 160 délégués pour discuter d'aménagement forestier durable sous les tropiques; le forestier canadien David Boulter (anciennement Président du Conseil international des bois tropicaux) était animateur de cette séance et Duncan Poore son orateur principal. Selon la pratique habituelle, lors de sa clôture le Congrès a émis une déclaration présentant sa propre vision des forêts et priant instamment la "communauté mondiale" d'entreprendre des mesures pour la matérialiser.

Un compte rendu détaillé de l'événement figure dans le site www.iisd.ca/sd/wfc12/. La déclaration finale peut être téléchargée du site www.cfm2003.org/fr/index.php

Un plan d'action pour les aires protégées est entériné

Ve Congrès mondial sur les parcs

8–17 septembre 2003

Durban, Afrique du Sud

Un autre grand congrès qui a eu lieu au cours de la seconde moitié de 2003, le Congrès mondial sur les parcs, avait été convoqué par l'UICN avec le concours du Gouvernement sud-africain. Il rassemblé plus de 2700 délégués. Les trois principaux résultats qui s'en sont dégagés sont: l'Accord et le Plan d'action de Durban, qui représentent une déclaration de haut niveau (juridiquement non contraignante) mettant en relief une vision des aires protégées et un projet de mécanismes d'exécution; 32 recommandations, approuvées par des ateliers au cours du Congrès; et un message adressé à la Convention sur la diversité biologique.

Le thème du Congrès, à savoir "Bénéfices par delà les frontières", a été interprété de manières très diverses par les délégués. Mais tout particulièrement sans doute, un grand nombre des délégués ont souligné qu'il fallait donner aux communautés locales et autochtones vivant à l'intérieur et à la lisière des aires protégées la possibilité de participer à la conservation de la biodiversité et d'en bénéficier, plutôt que les considérer comme une menace, comme c'est souvent le cas. Par exemple, un des objectifs du Plan d'action de Durban se rapporte à "la reconnaissance et la garantie des droits des populations autochtones et mobiles et des communautés locales concernant les ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique". Par ailleurs, les écologistes admettent que, si les aires totalement protégées peuvent être le pivot d'une stratégie de conservation, ce qui se produit dans de vastes paysages peut néanmoins avoir une profonde influence sur la survie des espèces et des écosystèmes. Un autre objectif du Plan d'action de Durban concerne donc "un réseau mondial d'aires protégées intégrées aux paysages terrestres et marins environnants".

La conservation transfrontière, domaine auquel l'OIBT s'intéresse tout particulièrement, a beaucoup retenu l'attention et le soutien des délégués. Un des défis mentionnés dans le Plan d'action de Durban résulte du fait que, trop souvent, les aires protégées sont tenues à l'écart des systèmes décisionnels relatifs à la

planification du développement, à l'utilisation des sols et à la gestion des ressources en dehors de leurs périmètres, notamment dans le cas de milieux transfrontaliers nécessitant une harmonisation des approches au-delà des frontières nationales. Plusieurs actions ont été proposées pour y remédier, entre autres:

- créer de nouvelles aires protégées transfrontières pour les communautés séparées par des frontières nationales et améliorer celles déjà existantes, en prévoyant, entre autres, des corridors reliant des peuples autochtones mobiles qui ont traditionnellement migré à travers des frontières; et
- promouvoir des accords régionaux et des structures de gouvernance pour soutenir les aires protégées transfrontières et gérer les ressources transfrontières telles que les bassins hydrographiques où il existe des aires protégées.

Une des recommandations du Congrès vise à créer un réseau mondial pour soutenir le développement des initiatives de conservation transfrontière. Un site Web connexe (Global Transboundary Protected Areas Network) a été lancé pendant le Congrès; il peut être consulté à l'indicatif www.tbpa.net. L'OIBT s'est également associée à l'UICN et à d'autres organismes pour lancer un bulletin d'information et d'études de cas sur des initiatives de conservation transfrontière.

Parmi les autres résultats du Congrès, on peut citer: la production d'un projet de *Rapport mondial sur la situation des aires protégées dans le monde*; le lancement d'un réseau d'apprentissage en matière d'aires protégées; un outil disponible sur la Toile pour la gestion des connaissances, conçu à l'intention des gestionnaires et des parties prenantes des aires protégées; des rapports sur les aires protégées d'Afrique, y compris une recommandation concernant les régions protégées de l'Afrique et le *Consensus de Durban sur les aires protégées africaines pour le nouveau millénaire*; et un manuel sur la gestion des aires protégées au 21^e siècle, qui rassemblera des études de cas, des modèles et les leçons dégagées du Congrès.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.iucn.org/themes/wcpa/wpc2003/